

EDITO

Après 3 semaines de confinement, nous commençons à trouver quelques repères, mais pour certains parmi nous la situation se tend d'où notre proposition d'**enquête** conduite de manière conjointe entre l'équipe de recherche UPP de Lyon et Unafam et que vous trouverez en fin de cette lettre. Notre isolement forcé vient renforcer nos peurs pour l'avenir de nos proches. Certains sont malades, parfois gravement ; nous voulons vous transmettre par cette lettre notre force commune pour faire face à cette épidémie sans précédent. Nous avons également eu connaissance de décès de bénévoles, nous transmettons à leur famille nos sincères condoléances.

Partageons quelques points d'avancée significative de cette semaine :

- La [conférence de presse commune](#) des ministres Olivier Véran et Sophie Cluzel a apporté les éclairages attendus. **La situation des personnes en situation de handicap a enfin fait l'objet d'une communication.** Nous avons pu en amont avoir un échange avec Mme Sophie Cluzel et le comité national consultatif des personnes handicapées afin de faire remonter les difficultés auxquelles sont confrontées les familles et les associations.
 - L'Unafam tient à saluer **les aménagements des règles de confinement pour les personnes en situation de handicap psychique,**
 - L'Unafam se réjouit de **la prise en compte des proches avec la volonté de leur proposer des temps de répit.** Nous serons vigilants sur les moyens déployés pour que ce ne soit pas que des mots : réouverture de certains établissements, soins renforcés en direction d'une personne non stabilisée, accès aux protections et aux tests de dépistage pour les personnes accueillies ainsi que pour le personnel des établissements sociaux et médicosociaux, réactivité des MDPH pour la mise en place de la prestation de compensation du handicap.
 - L'Unafam **salue la volonté de maintenir la continuité des accompagnements, mais pour le public que nous accompagnons nous savons qu'il est notoirement insuffisant.** Le problème reste entier pour ceux ayant des notifications des MDPH non mises en œuvre, faute de place entraînant pour les aidants une charge mentale et émotionnelle très lourde avec un risque de rupture de l'équilibre familial.
 - **Enfin, l'Unafam accueille avec soulagement le rappel fort du ministre de la Santé : « le handicap quel qu'il soit, ne doit pas constituer une discrimination à l'admission en réanimation** ainsi qu'à la qualité de soins dispensés en cas de COVID-19 »
- Nous nous sommes fortement mobilisés sur ce sujet. Si toutefois vous étiez confrontés à ce problème, merci de nous interpeller immédiatement pour que nous puissions réagir vite sur le mail secretariatdg@unafam.org.

Pour des soins en ambulatoire

Le document HAS « réponses rapides dans le cadre du COVID-19 – prise en charge des patients souffrant de pathologies psychiatriques en situation de confinement à leur domicile » est sorti. **Dans le cadre de notre participation, nous avons demandé qu'une attention particulière soit portée au contexte social et familial de la personne vivant avec des troubles psychiques.** Nous avons également participé à l'élaboration de 2 documents qui devraient sortir ce début de semaine :

- sur les soins à apporter aux personnes sous-main de justice ;
- sur les recommandations applicables à l'organisation des prises en charge en ambulatoire dans les services de psychiatrie.

Nous restons en alerte :

- sur **l'adaptation des prescriptions de médicaments en psychiatrie pour les patients infectés par le COVID-19**. Nous avons expressément demandé que la cellule de crise du COPIL psychiatrie s'empare du sujet et qu'une communication claire soit envoyée dans les lieux de soin.

- **sur une évaluation du nombre de patients qui ne répondent à rien** ni téléphone, ni téléconsultation, ni mail, ni déplacement vers un lieu de soins... Parce que nous savons que ces personnes sont celles qui sont le plus à risques de décompensation ou de suicides. Si des établissements ont très vite modifié leurs pratiques... quid des autres ?

Merci de nous faire [remonter les situations auxquelles vous êtes confrontés](#). Nous savons déjà que les établissements qui étaient en grosse tension médicale avant la crise se retrouvent face à des difficultés majeures de prise en charge des personnes. Et pour la première fois Jérôme Salomon, Directeur Général de la Santé a évoqué les patients avec des troubles psychiques [dans cette vidéo](#) (voir à 12min30).

Pour faire entendre notre voix

Au-delà de cette mobilisation, nous nous sommes mobilisés avec des partenaires et à notre propre initiative via la diffusion :

- **d'un communiqué de presse en collaboration avec le Collectif Handicaps et d'une tribune** dans le Journal Du Dimanche « [L'alerte de 48 associations sur le sort des personnes handicapées, "oubliées de la pandémie" de coronavirus](#) ».

- **d'un communiqué de presse spécifique à l'Unafam sur la situation des personnes souffrant de troubles psychiques et leurs proches** « [COVID-19 et troubles psychiques : Les familles à l'épreuve de la réorganisation de la psychiatrie et du déficit abyssal de l'offre dans le social et le médicosocial](#) »

Nous avons également répondu à des sollicitations de journalistes sur les différentes problématiques que cette crise soulève :

- **le confinement des personnes souffrants de troubles psychiques et leurs proches** : Une interview au journal Le Monde « *Handicaps psychiques : des mesures pour aider les familles à gérer le confinement* ».

- **la continuité des soins pour les personnes handicapées, notamment psychiques** : une interview donnée à Hospimédia (à paraître).

Cette crise sanitaire continue à bouleverser nos repères. Certains départements ont déjà mis en place des actions identifiées dans les PTSM. Continuons à identifier les carences pour que nous soyons plus réactifs, et à engranger les bonnes pratiques pour une meilleure prise en compte de la qualité de vie de nos proches et de ceux qui les accompagnent.

Plus que jamais nous avons besoin de votre soutien.

[Grâce au renouvellement de votre adhésion sur notre site internet](#), nous pourrons continuer à mener toutes ces actions au service de la déstigmatisation des troubles psychiques¹.

Tous mobilisés, tous concernés !
Marie-Jeanne Richard
Présidente de l'Unafam

¹ Le courrier arrivant au siège de notre association ne pouvant être traité pendant la période de confinement.

QUESTIONS / REPONSES

**1- Les questions sur les autorisations de sortie sont toujours aussi nombreuses :
L'unafam peut-elle délivrer un certificat de situation de handicap ?**

Nous ne pouvons pas le faire.

**Est-ce que l'assouplissement s'applique uniquement aux personnes ayant un
taux d'incapacité de 80% ?**

Non, cet assouplissement s'applique à toute personne en situation de handicap psychique

Quels justificatifs ?

Vous pouvez utiliser la carte d'invalidité si la personne en a une, la notification de AAH, de RQTH, un certificat médical d'un psychiatre

Quelle attestation dérogatoire de déplacement utiliser ? et faut-il en utiliser une ?

L'attestation dérogatoire de déplacement doit être remplie, et la distanciation sociale est obligatoire. 2 autorisations sont officielles ; celle qui est utilisée par tous, ou une autorisation facile à lire et à comprendre. Elles sont toutes les 2 sur le site internet de l'Unafam. Rappelons que ces autorisations restent obligatoires.

**2- Comment sont organisés les soins depuis la fermeture des CMP, l'absence de
consultations médicales sur place ?**

Vous nous faites part d'absence de rendez-vous téléphoniques ou autre lien avec un psychiatre ou une infirmière. Si tel est le cas, nous vous invitons à vous tourner vers votre délégation afin qu'elle puisse contacter l'établissement pour avoir les renseignements sur l'organisation des soins. La haute autorité de santé (HAS) demande de maintenir et renforcer l'offre de soins en ambulatoire en privilégiant le recours aux prises en charge à distance tout en maintenant la possibilité de consultations en structures ou en cabinet libéral, de visites à domicile et d'activités individuelles. Des plateformes d'écoute pour soutien psychologique à la population locale sont parfois mises en place.

**3. Quels sont les risques liés aux médicaments pour une personne soignée pour
un COVID-19 ?**

La prise de médicaments pour une personne soignée en psychiatrie n'entraîne pas de risques supplémentaires de sensibilité au COVID-19. Mais en cas d'infection le traitement doit être adapté (en baisse). Attention, toute modification de posologie ne peut et ne doit être décidée que par un professionnel de santé.

Aussi, on peut se demander si la totalité des cas détectés COVID-19 tant en hospitalisation qu'en ambulatoire vont bénéficier de ces adaptations de traitements.

TEMOIGNAGES

Nous partageons avec vous des témoignages d'adhérents et de bénévoles qui ont trouvé des ressources qui peuvent nous inspirer.

Maintenir un lien de solidarité entre familles

Nous avons créé un groupe whatsapp car nous sommes un groupe Unafam très soudé. Nous nous encourageons mutuellement, nous donnant des nouvelles de nos enfants bien sûr mais aussi de nous-mêmes. Une des nôtres a eu son enfant hospitalisé à quelques jours du début du confinement après une décompensation. Nous avons pu la soutenir presque en temps et en heures lui prodiguant nos conseils basés sur nos propres vécus et expériences. Nous l'avons soutenue avec nos paroles réconfortantes et nos expériences puisque cette maman hospitalisait sa fille pour la première fois. Maintenant nous continuons de nous donner des nouvelles les uns des autres et aussi de nos relations avec nos enfants durant ce confinement au jour le jour. Parfois nous postons des dessins de nos enfants ! Nous partageons chaque jour notre force et nos espoirs et cela est très rassurant !

Maintenir le lien par des conversations digitales

Nous sommes confrontés à la réapparition de troubles anxieux, de variations d'humeur, à une somatisation (ex : difficulté à respirer) chez mon proche.

Nous maintenons le contact avec lui via Skype, Messenger ou WhatsApp ce qui permet d'apaiser la crise car il vit, confiné, seul dans son appartement. Nous partageons des infos, séries, musique...

Merci par avance pour vos questions, vos contributions, vos témoignages, vos astuces... Ils nous aident à mieux répondre à vos besoins et peuvent donner à d'autres la force dont ils ont besoin.

[Vous pouvez continuer à nous les faire remonter sur la plateforme en ligne.](#)

FOCUS SUR...les Enquêtes en ligne

- 1- Étude nationale en ligne, par l'équipe de l'UPP (CH le Vinatier) en collaboration avec l'Unafam : **Impact du confinement sur les aidants accompagnant une personne vivant avec des troubles psychiques**

La crise sanitaire liée au coronavirus COVID-19 est inédite par son ampleur et le confinement des populations qui en découle. A bien des égards, les mesures d'isolement physique modifient profondément le fonctionnement habituel des personnes et peuvent générer des états de souffrance. L'équipe de l'UPP (Hôpital du Vinatier à Lyon), en collaboration avec l'Unafam, vous propose de participer à une étude visant à évaluer les conséquences du confinement sur les familles/aidants accompagnant un proche souffrant de troubles psychiques et de recueillir leurs besoins spécifiques. Il s'agit d'une enquête anonyme qui peut se remplir en 15-30 minutes maximum. Les résultats seront très utiles pour mieux comprendre l'impact du confinement sur les aidants eux-mêmes mais aussi sur l'accompagnement qu'ils procurent à leur proche.

Ils permettront de mieux cerner leurs besoins d'aide pendant et après cette crise. Si vous êtes aidant d'une ou plusieurs personnes souffrant de troubles psychiques, vous pouvez participer à cette étude en cliquant sur le lien ci-dessous (ou en recopiant cette adresse dans votre navigateur) :

<https://framaforms.org/impact-du-confinement-sur-les-accompagnants-de-personnes-vivant-avec-des-troubles-psychiques>

Vous contribuerez ainsi à faire avancer les connaissances sur le rôle important des aidants accompagnant un proche souffrant de troubles psychiques.

2- Impact du confinement sur la santé mentale des personnes confinées (quelle que soit votre santé mentale antérieure - Etude en ligne)

Le Centre ressource de réhabilitation psychosociale (Professeur Nicolas Franck, Lyon) propose une étude en ligne qui permettra de mieux comprendre votre vécu en période de confinement et ce qui vous permet de faire face aux contraintes qui vous sont imposées.

Les résultats de cette enquête **anonyme**, qui ne vous prendra que **15 à 30 minutes**, seront très utiles pour comprendre l'impact du confinement sur la santé mentale en population générale. [Cliquez ici.](#)

3- Enquête nationale hors COVID-19 : luttons contre la stigmatisation des maladies mentales dans les pratiques en santé mentale

Un membre de votre famille connaît ou a connu un/des service(s) de santé mentale (hospitalisation(s), CMP, urgences psychiatriques etc...) Le programme de recherche **STIGMA***pro*, en association avec le ClubHouse de Bordeaux, mène une enquête sur la stigmatisation dans les pratiques en santé mentale. Votre participation pourrait permettre d'améliorer les pratiques. Le temps nécessaire ne devrait pas excéder 15 minutes. Ce questionnaire est strictement anonyme, aucune information ne permet d'identifier la personne qui y répond.

- Vous êtes un **membre de la famille** d'une personne qui a connu des services de psychiatrie, répondez ici : <http://www.psysurvey.univ-bordeauxsegalen.fr/limesurvey/index.php/831722/lang-fr>
- Vous **avez vous-même connu des services de psychiatrie**, répondez ici : <http://www.psysurvey.univ-bordeauxsegalen.fr/limesurvey/index.php/294957/lang-fr>